



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Général de Montpreveyres du 10 octobre 2024

Présidence : Mme Martine Borgeaud

Secrétaire : Mme Marion Villars

La Présidente, Martine Borgeaud, prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers présents et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie les personnes présentes.

1. Appel

Excusés

Bertez Bruno

Besson Cédric

Chappuis Miguel

De Almeida Fernandes Flavio

Genton Jérémy

Genton Mary-Charlotte

Jaccard Cloux Catherine

Koller Cédric

Kolly André (>> 21h25 délégué
ORPC)

Légeret Camille

Absents

Mellioiret Jessica

Pautz Geoffroy

Ruch Thierry

Weber Fabrice

Zimmermann Christina

Présents : 25	Excusés : 15	Absents : 0	Total : 40
---------------	--------------	-------------	------------

Le quorum est atteint. Le conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du 27 août 2024
3. Communications de la Présidente
4. Présentation du projet « Actions communautaires » de Pro Senectute par M. Théo Iliani
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal n° 9/2024 - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 335'000.- pour la rénovation de la place de jeux communale ainsi que la placette du quartier de la Mellette
7. Préavis municipal n° 10 2024 - Règlement sur le fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable
8. Préavis municipal n° 11/2024 - Taux d'imposition pour l'année 2025
9. Divers et propositions individuelles

La Présidente passe au vote. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 août 2024

P. 1 : M. Mostacci Marc demande la correction suivante : « Procès-verbal de la séance **extraordinaire** ».

P. 2 : M. Ruiz Jean-Marc demande la correction suivante : « *tant qu'un membre de l'assemblée qui n'a pas encore parlé, la demande.* ».

Mme Maria Spoerry demande la correction suivante : « Son aide a été la bienvenue lors de cette période. ~~La~~ ».

P. 7 : M. Pichonnat Denis demande la correction suivante : « Mme **Anne-May Dufey** a quitté son poste de boursière. ».

M. Ruiz Jean-Marc demande la correction suivante : « il lui semblait **important** de faire également le côté droit ».

Résultats : **OUI : 21 NON : 0 Abstentions : 3**

La Présidente ne vote pas. Le procès-verbal est accepté avec 21 voix.

3. Communications de la Présidente

La Présidente n'a aucune communication.

4. Présentation du projet « Actions communautaires » de Pro Senectute par M. Théo Iliani

M. Villet Mathieu présente M. Théo Iliani qui est en charge d'un projet en collaboration avec la commune de Servion et de Jorat-Mézières concernant les seniors.

M. Théo Iliani présente le projet « actions communautaires » qui a lieu entre les communes de Montpreveyres, Servion et Jorat-Mézières en collaboration avec Pro Senectute. Le but de ce projet est de créer des actions par et pour les seniors, insuffler une dynamique communautaire, favoriser les liens au sein des communes et promouvoir ce qui existe déjà en termes d'activités au sein des communes. Ce projet cible les personnes de 65 ans et plus, mais cela reste flexible. Le but est de récolter les idées de projets des personnes pour les aider à les mettre en place et les réaliser. Ce projet dure 2 ans. Une première phase a été réalisée : rencontre avec les partenaires et communes avec l'organisation d'un forum à Mézières. En ce moment, phases 2 et 3 : lancement des projets et des activités. Des réunions régulières sont organisées avec des personnes intéressées par le projet afin d'organiser des choses qui leur tiennent à cœur. À la fin, il y a une phase de 9 mois pour laisser une infrastructure pour que cela continue. M. Iliani est là en soutien et aider les seniors à réaliser quelque chose qui leur font plaisir. Le but est de favoriser la participation de tout le monde, même les personnes qui ont moins de possibilités. Ils essaient d'avoir diverses activités comme des balades ou un accueil café. Il est possible de participer au projet de différentes manières. Ce projet est centré autour des réunions mensuelles qui sont animées par lui et sa collègue où des idées peuvent être proposées. La prochaine rencontre a lieu le lundi 28 octobre 2024 à 14h00. Les activités mises en place sont par exemple une permanence café, au café de la place du village des Cullayes. Le 17 octobre à la salle des Tilleuls à Montpreveyres de 13h30 à 16h30, en collaboration avec des bénévoles de Pro Senectute qui sont des professionnels de l'informatique, se tiendra une permanence numérique. Un repas au restaurant une fois par mois est organisé pour réunir les habitants des différentes communes. Il y a également des balades qui sont organisées. Le rendez-vous est aux Cullayes à 13h30 pour faire du co-voiturage. À partir du 16 octobre, il y aura des après-midis jeux tous les mercredis après-midi de 14h00 à 17h00 à la salle de paroisse de Mézières. Des cours informatiques sont en cours de développement pour proposer un soutien. Un système d'entraide est en réflexion pour les trajets en véhicule.

La Présidente demande si la Municipalité va mettre dans le Chant du Rossignol les coordonnées de M. Théo Iliani.

M. Thévoz Philippe répond que cela va apparaître dans le prochain numéro.

La Présidente demande si un réseau de bénévoles va ou est mis en place pour les trajets.

M. Iliani Théo répond que c'est en train de se faire.

5. Communication de la Municipalité

M. Villet Mathieu indique que le travail autour de la route de Berne va se poursuivre après l'historique réalisé par Mme Bianci. C'est Mme Lavanchi, une nouvelle personne engagée à 20% pour une durée de 6 mois, qui continue le projet et aide sur le plan politique ainsi que juridique.

Mme Gachet Carol annonce un petit transfert de dicastère entre M. Villet et elle-même. Elle reprend les espaces publics et M. Villet reprend les services des ressources humaines de la commune.

M. Küng Claude indique que la Municipalité a décidé de suivre les avis des conseillers en installant début novembre un ensemble de poubelles (verre, carton papier et pet) au magasin Le Rossignol.

M. Spoerry Dominique demande à la commune la raison de cette décision.

M. Küng Claude répond que suite au dernier conseil, la municipalité a réfléchi et a décidé d'installer des poubelles.

M. Mellioret David indique que la salle des combles de l'ancien collège a été testée par une commission pour l'étude d'un préavis. La Municipalité a décidé de mettre cette salle en location ponctuelle. Sur le site internet de la commune, il est désormais possible de la louer.

6. Préavis municipal n° 9/2024 - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 335'000.- pour la rénovation de la place de jeux communale ainsi que la placette du quartier de la Mellette

La Présidente donne la parole à M. Villet Mathieu.

M. Villet Mathieu indique que la dernière rénovation a eu lieu entre 2008 et 2009. Les infrastructures sont dans un état de vétusté avancée. La commune a dû enlever certaines infrastructures comme la balançoire. Il y a eu beaucoup de demandes répétées de la part de la population depuis plusieurs années. Cette place de jeu a une place centrale dans le village. Il est donc important pour la Municipalité de la remettre en valeur. L'idée de cette rénovation a débuté au début de la législature. L'objectif est de faire de cette place de jeu un lieu accueillant pour les enfants et un lieu de rencontre intergénérationnelle. Le 3 mars 2022, le conseil a voté sur le projet de la SCHL sur la parcelle voisine avec une contrepartie de 100'000 CHF pour la rénovation de la place de jeu qui sera donnée après la délivrance du permis de construire. Actuellement, la mise à l'enquête et le traitement des oppositions sont en cours. Le 7 décembre 2023, le conseil général accepte un crédit d'étude en vue de la rénovation de la place de jeu via le budget annuel. Cette étude a été conduite par l'entreprise Bobst d'Yverdon entre 2023 et 2024. La Municipalité a profité de cette étude pour intégrer la petite place publique qui se trouve à la Mellette. Les premiers résultats de l'étude ont été présentés à la commission d'urbanisme. Il indique sur la place de jeu du village, le terrain de sport va être gardé. Sur le reste de la place, différents éléments vont être ajoutés. L'abri Cottier serait transformé en petite buvette pour que ce soit un lieu de rencontre pour les familles. Le but est qu'il soit loué aux sociétés locales. Au centre du projet, il y a le jardin des sens qui est destiné aux jeunes enfants. Un petit ruisseau à côté du grand serait construit pour permettre aux enfants de jouer dedans. Une tour, une double balançoire et une tyrolienne seront également construites. Un parcours d'exploration est présent sur le talus boisé. Au niveau de la petite place à la Mellette, le projet est simple. Il consiste à ajouter de la végétation, une petite tour, une petite balancelle et une table pour rendre ce lieu accueillant. L'objectif de la Municipalité avec ce projet est de rendre ces lieux accueillants et conviviaux. Avec le nombre d'habitants qui augmente, le but est de donner des infrastructures de qualité pour toute la population du village.

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Saugy Nicolas, rapporteur, lit le rapport de la commission d'urbanisme. La qualité du projet de la place de jeux présenté est indéniable. Il s'agit d'une initiative ambitieuse qui vise à créer un espace attrayant pour des publics variés. La commission salue particulièrement la diversité des installations prévues, qui répondent aux besoins de différents groupes d'âge. En outre, le respect de l'environnement est un point notable : le projet s'intègre harmonieusement dans le paysage existant, notamment grâce aux matériaux durables comme le bois local. Le projet répond également aux normes de sécurité actuelles, un aspect essentiel pour une place de jeux destinée aux enfants. L'apport financier de la Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL) à hauteur de CHF 100'000.- est une excellente opportunité pour soutenir ce projet. Cependant, la commission souhaiterait que le crédit

d'investissement ne soit débloqué qu'après la délivrance du permis de construire, afin d'assurer la faisabilité des travaux. Concernant la rénovation de l'abri Cottier, la commission note que la somme de CHF 27'000.- prévue pour cet espace leur semble élevée par rapport à l'usage prévu. Elle invite donc la Municipalité à envisager une réduction des coûts pour maintenir cet espace comme lieu d'appoint modeste. S'agissant de la placette de la Mellette, la proposition d'avoir une petite place de jeux décentralisée à la Mellette est pertinente. Toutefois, elle souhaite attirer l'attention sur la taille relativement modeste de cet espace. En effet, la surface disponible semble quelque peu limitée par rapport aux structures envisagées. Sur cette base, la commission d'urbanisme recommande l'acceptation du préavis.

M. Villars François, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances. Les infrastructures communales telles que les places de jeux communales se trouvent dans un état d'usure avancé et ne correspondent plus aux standards de sécurité et d'accueil du public. La Municipalité propose d'améliorer deux espaces publics, à savoir la place de jeux du Village pour CHF 252'010.- et la placette de la Mellette pour CHF 29'700.-. En complément, la buvette dit « Abri Cottier » sera rénovée par un charpentier de la région pour CHF 27'500.- avec la construction d'un bar refermable, et pourra être exploitée en priorité par des sociétés locales contre une location à prix préférentiel. Suite à l'approbation en date du 3 mars 2022 par le Conseil général du préavis n°1/2022 Acquisition et aliénation des parcelles 5,6 et 248 via le droit de préemption en faveur de la construction de logements à loyer abordable et de la réfection de la place de jeux, une participation à hauteur de CHF 100'000.- est prévue de la part de la Société Coopérative d'Habitation Lausanne à la rénovation de la place de jeux du village. Cette participation sera versée à la commune une fois les travaux effectués. Sur cette base, la commission des finances recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

Mme Mermoud Isabelle est interpellée par le montant de ce projet et par la société qui l'a préparé qui vient d'Yverdon alors qu'il a des sociétés plus proches de Montpreveyres. La création d'une buvette la questionne aussi ne vaudrait-il pas mieux garder continuer à utiliser cet abri pour le véhicule communal qui est stationné dehors actuellement. Elle trouve le montant assez conséquent. Au vu du nombre d'habitants qui augmente, elle se demande si ce ne serait pas plus judicieux d'utiliser ce montant pour d'autres infrastructures comme la déchetterie par exemple. Ce projet est donc peut-être un peu prématuré.

M. Villet Mathieu reconnaît que c'est un montant conséquent. La Municipalité a fait des comparatifs avec les montants de rénovation d'autres places de jeux. Le montant est un peu plus bas que d'autres projets mais le souhait de la Municipalité est qu'il reste de qualité. La société Bobst a été choisie suite à la recommandation de plusieurs communes. Il rappelle qu'elle a été missionnée pour réaliser une étude. Par la suite, la commune mettra les travaux en soumission et contactera plusieurs entreprises de la région pour réaliser les travaux de paysagisme. Concernant l'abri Cottier, il faut refaire l'électricité qui avait dû être coupée pour cause de sécurité. D'autres enjeux sont présents dans la commune mais cela ne veut pas dire qu'il faut oublier la place de jeux. C'est nécessaire de le faire avant que cette parcelle devienne un terrain vague.

M. Jaccard Julien salue la qualité du travail effectué par la commune en termes de prospections. Il se demande si toutes les infrastructures sont utiles et nécessaires notamment la zone exploration, la tyrolienne et le petit ruisseau. Il rappelle que la commune n'a pas une capacité d'emprunt illimité et qu'elle devra refaire son réseau d'eau. Il trouve le projet très beau sur papier mais un peu hors de prix par rapport à ce que la commune peut se permettre.

M. Jaquier Michel indique que l'abri Cottier n'est pas hors gel. Une isolation du bâtiment ainsi que des travaux pour avoir de l'eau devront être fait. Des travaux comme cela coûtent cher. D'autres salles dans le village peuvent accueillir des manifestations et les sociétés locales. Pour réduire le montant de ce projet, la rénovation de l'abri Cottier pourrait être revue voire mise de côté.

M. Légeret Vincent indique que, en tant que parents, la place de jeux permet de sortir de chez soi et de faire une sortie gratuite pour permettre à ses enfants de s'amuser. Il espère que le projet de l'abri Cottier va être gardé. Il trouve que cela va permettre aux parents de s'asseoir et de se retrouver afin de créer une ambiance villageoise.

M. Mostacci Marc trouve que le montant est un peu élevé mais la rénovation de la place de jeux lui semble nécessaire pour amener les gens dans le village.

M. Villars François rejoint les autres conseillers sur le montant élevé de ce projet. Il trouve cependant que le projet de la place de jeu est intéressant mais concernant l'abri Cottier, le montant sera sûrement supérieur à ce qui est prévu avec les travaux d'isolation et du réseau d'eau.

M. Ruiz Jean-Marc indique que le pont ne serait pas nécessaire car il faudrait mettre des rambardes pour la sécurité des enfants. Sur le terrain de sport, il ne comprend pas pourquoi il y a des barrières basses et un grillage. Il propose d'enlever une partie qui est à double par rapport au grillage. Un filet pourrait être posé pour retenir les ballons.

M. Villet Mathieu remercie le conseil pour les différentes interventions. Il indique que l'eau et l'épuration sont présentes dans l'abri Cottier. Il rappelle que ce projet a été fait par des professionnels. Tout le monde a son avis sur la question. Il indique que les remarques vont être prises en compte.

M. Saugy Nicolas indique qu'étant utilisateur de la place de jeux, il peut attester que c'est un endroit central dans le village. Avec la commission d'urbanisme, ils avaient un doute sur l'abri Cottier mais il est nécessaire de garder le bâtiment et le projet est cohérent.

M. Pichonnet Denis demande quelle manifestation justifierait une buvette dans l'abri Cottier et indique qu'une tyrolienne, c'est bruyant.

Mme Gachet Carol rappelle que la première édition de la Bouêlée a eu lieu sur cette place de jeu. Cela peut donner des idées sur comment on peut investir cette place de jeux. Concernant la tyrolienne, certains parents vont à Mézières pour cela. Concernant l'abri Cottier, l'idée de la Municipalité est d'avoir un abri alimenté en électricité et en eau.

M. Villet Mathieu indique qu'il est important pour la commune de limiter les nuisances. Il y a un règlement de police qui sera toujours en vigueur. L'abri Cottier permettrait aux sociétés locales de vendre des boissons et de la nourriture pour les personnes présentes à la place de jeux.

La Présidente demande si l'utilisation de cet abri Cottier en buvette nécessitera de remplir le formulaire d'autorisation POCAMA qui est assez contraignant.

M. Villet Mathieu répond que pour les petites manifestations la procédure est allégée et se traite au niveau communal.

M. Spoerry Dominique trouve le projet très ambitieux. Il trouvait intéressant le terrain de pétanque ainsi que la table de ping-pong. Il propose l'installation d'un échiquier au lieu d'un jardin des sens. Il demande si la part de la société de la SCHL demeure. Il indique que peut-être il faudrait plutôt prendre le projet à l'envers et voir ce qui est possible de faire avec la somme qui sera donnée.

M. Villet Mathieu répond que c'est le cas pour la part de la SCHL. Il indique que le terrain de pétanque va rester et un box avec des jeux sera installé. Il suffira de s'inscrire auprès de la commune pour y avoir accès. Il rappelle que c'est un projet évolutif et que cela a resté une étude.

M. Jaquier Michel fait remarquer qu'il faudrait éviter de planter des arbres qui sont envahissants.

M. Vaney Alexandre indique qu'il est important d'avoir un lieu de rencontre dans le village.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Arrivée de Monsieur Kolly à 21h25 peu avant la fin des débats du point 6. Il ne prend pas part au vote.

Résultats : OUI : 10 NON : 10 Abstentions : 4

Comme il y a égalité, La Présidente vote pour trancher. Le préavis est accepté avec 11 voix.

7. Préavis municipal n° 10 2024 - Règlement sur le fonds pour l'efficacité énergétique et le développement durable

M. Villet Mathieu indique que c'est une proposition qui vient du plan énergie et climat communal et qui propose de créer un fonds pour l'énergie et la durabilité. La commune propose un projet qui a été fait en étroite collaboration avec la commission de durabilité. L'objectif est de créer un fond dans le but de subventionner des projets au niveau des constructions et de la mobilité. Une commission composée de 3 membres du conseil et de 2 membres de la Municipalité sera créée afin de trier les projets avec une demande de subvention. Le point important dans ce préavis est l'introduction d'une taxe communale pour alimenter ce fonds. Il indique que la première taxe n'ira pas au-dessus d'un centime. En cas de forte demande, la taxe peut être revue à la hausse ou à la baisse sur proposition de la commission de fonds. L'alimentation du fonds se fera également par la taxe sur l'usage des sols qui est déjà présente. Cette taxe alimente un fonds pour

l'énergie verte qui ne peut pas être utilisé car il n'y a pas de règlement. Au niveau de la taxe qui est proposée, il montre un tableau récapitulatif de l'Office fédéral de l'énergie. Il montre que pour 4 personnes consommant beaucoup d'énergie, le montant serait de 60 CHF par année. Ce montant change selon le type de chauffage.

La lecture du préavis n'est pas demandée. M. Perrin Sébastien, rapporteur, lit le rapport de la commission de durabilité. Les fonds et son règlement constituent une initiative bienvenue en faveur de l'efficacité énergétique et de la protection du climat, tant pour les particuliers que pour les entreprises locales. Les aides financières encourageront l'installation de technologies durables comme les panneaux photovoltaïques ou les pompes à chaleur qui permettront de réduire le recours aux énergies non renouvelables. Le projet favorise également la mobilité douce, en particulier pour les trajets pendulaires. Sur cette base, la commission de durabilité recommande l'acceptation du préavis.

M. Ruiz Jean-Marc, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances. Le fonds serait alimenté par 2 sources de financement. La 1ère viendrait de la perception de la taxe sur l'usage du sol de CHF 0.7 cts par KWh versée par la Romande Energie à la commune et la 2ème viendrait de la population communale, respectivement des clients finaux de la Romande Energie par une perception d'un maximum de 1.5 cts par KWh sur leur consommation. Ce fonds permettrait de verser des subventions aux habitants suivants un catalogue de prestations fournies, telles que la pose de panneaux solaires, les rénovations de chauffage, l'achat de vélos électriques, etc... Ce préavis, louable sur le fonds, présente malheureusement une mauvaise nouvelle sur le plan financier pour le consommateur d'énergie électrique de la commune puisqu'il verra le prix de son kilowattheure augmenté d'un maximum de 1,5 cts par KWh. En cette période où la classe moyenne voit son pouvoir d'achat s'éroder chaque année et rencontrer de plus en plus de difficultés en fin de mois, l'introduction d'une nouvelle taxe communale peut interroger. Elle répond cependant à une tendance visant à développer les énergies renouvelables et répondre ainsi aux objectifs du plan climat cantonal. C'est une pesée d'intérêts. La commission des finances s'est également interrogée au sujet des conséquences pour les propriétaires qui ont déjà entrepris de lourds investissements par la pose des panneaux photovoltaïques et du changement de leur système de chauffage par des pompes à chaleur par exemple. La question de savoir si ces propriétaires pouvaient également bénéficier avec effet rétroactif d'une part de subvention mérite réflexion. En effet l'introduction d'un nouveau règlement favorisant une partie de la population au détriment de l'autre, qui a déjà investi sans subventions communales dans ses propres infrastructures et qui se voit encore devoir payer pour un fond visant à changer les infrastructures de son voisin, pose un problème d'équité. A minima, la Commission des finances propose d'introduire une subvention plus large pour certains domaines, tels que le remplacement des anciennes pompes à chaleur par exemple dans l'annexe au règlement, de manière à équilibrer les redistributions entre 2 propriétaires ayant déjà fait des efforts par le passé dans des projets durables et ceux qui le feront à l'avenir. La Commission des finances relève que le fonds de réserve actuel n°9282.30 « Réserve pour énergie verte » serait affecté dans ce nouveau fonds. Sur cette base, la commission des finances recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Ruiz Jean-Marc indique que les trottinettes électriques risquent d'être plus subventionnées que les vélos normaux. Il trouve que ceux-ci devraient également être subventionnés.

Mme Mermoud Isabelle demande si la commune a fait des projections sur la rentrée de la taxe.

M. Villet Mathieu répond que la commune a fait des calculs. La commune reçoit 0.7 ct/KWh de la part de la Romande Energie. Le montant va varier selon la consommation. Il y aurait 223'000 CHF environ dans ce fonds de réserve pour l'énergie verte en 2023 que la commune ne peut pas utiliser à cause de l'absence de règlement. La taxe va s'ajouter seulement si le budget communal est en difficulté. Les directives d'application sont de la compétence municipale. La volonté de la Municipalité par rapport à cette commission du fonds sur l'efficacité énergétique et le développement durable est de faire quelque chose de démocratique.

M. Re Mauro comprend du préavis que, pour l'utilisation des fonds qui sont déjà en possession de la commune, un règlement d'utilisation doit être établi. Le fonds est alimenté par la taxe sur l'usage des sols. Il demande l'utilité d'adjoindre une taxe auprès de l'utilisateur final.

M. Thévoz Philippe répond que c'est pour avoir une alimentation suffisante pour le fonds. Il rebondit sur les dires de M. Ruiz Jean-Marc. Il indique que la commission a une certaine marge de manœuvre concernant l'utilisation des fonds.

M. Jaccard Julien indique que l'article 11, alinéas 2 dit que les demandes de subventions interviennent obligatoirement avant l'achat ou le début des travaux en ce qui concernent les ouvrages et les installations définies par l'article 6. L'article 6 revoit à des annexes. Il demande si ce serait possible de modifier la fin de l'article 11 comme suit : « définies par la directive d'application mentionnée à l'article 6 ».

M. Villet Mathieu répond que c'est les collègues de l'État de Vaud qui ont demandé à ce que cet article soit ajouté. L'État de Vaud a un règlement type et cet article a été vivement conseillé à la Municipalité.

M. Saugy Nicolas demande l'échéance de la réponse du Canton.

M. Villet Mathieu répond que le règlement a déjà été soumis au préalable au Canton. Il devrait être accepté rapidement d'ici la fin de l'année.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 14 NON : 4 Abstentions : 7

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 14 voix.

8. Préavis municipal n° 11/2024 - Taux d'imposition pour l'année 2025

M. Jaccard Julien, rapporteur, lit le rapport de la commission des finances. L'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise aura des effets négatifs pour la commune à partir de 2025. En fonction des acomptes annoncés, une charge péréquative supplémentaire de CHF 187'133.- est à prévoir entre 2024 et 2025, comprenant une mesure compensatoire transitoire de l'État de Vaud à hauteur de CHF 64'900.-. La bonne nouvelle réside dans les rentrées fiscales qui seront supérieures de 5% par rapport à la moyenne des 5 dernières années. Sur la base de la situation financière actuelle de la commune jugée saine, du niveau des liquidités communales en septembre 2024, d'un rattrapage des rentrées fiscales comme annoncé et d'une augmentation prévisible des coûts inhérents aux transports publics et aux frais de fonctionnement de l'APERO, mais pas de l'ASIJ pour une fois, la Municipalité propose contrairement aux 2 années antérieures de ne pas diminuer le taux d'imposition communal pour 2025. En complément, le contribuable de Montpreveyres pourrait devoir payer une nouvelle taxe pour le fonds de développement durable à partir du 1er janvier 2025, suivant l'acceptation du préavis 10/2024. À noter que le Conseil d'État vaudois a annoncé en date du 24 septembre 2024, dans le cadre de sa stratégie fiscale, une réduction additionnelle de 0.5% de l'impôt cantonal de base sur le revenu au 1er janvier 2025, avec une garantie du maintien du coefficient cantonal à 155% pour les années 2025 à 2028. Sur cette base, la commission des finances recommande l'acceptation du préavis.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Mostacci Marc demande la raison pour laquelle Montpreveyres fait partie des 25% des communes qui font la grimace.

M. Thévoz Philippe répond que la péréquation a affecté la commune. Les petites communes seront moins favorisées avec la nouvelle péréquation. La Municipalité n'est pas dans l'optique d'augmenter l'imposition suite aux bénéfices de l'année passée. Il indique qu'il y aura peut-être un rééchelonnement de l'imposition en fonction du résultat. La commune table beaucoup sur les nouvelles constructions et les nouveaux habitants pour augmenter les revenus de la commune.

La Présidente clôt la discussion et passe au vote du préavis après la lecture des conclusions.

Résultats : OUI : 23 NON : 1 Abstention : 1

La Présidente ne vote pas. Le préavis est accepté avec 23 voix.

9. Divers et propositions individuelles

Mme Gachet Carol indique que maintenant face à la porte de l'administration communale, il y a une vieille armoire récupérée au coin récup de la déchetterie. L'objectif est d'échanger des livres. Les vieux livres n'ont pas leur place dans cette armoire et sont à amener à la déchetterie. Du 15 octobre au 15 novembre 2024, il y aura une boîte à idées placée dans cette armoire pour permettre à la population de transmettre ses idées de décorations ou manifestations à la commune. Au niveau des événements, elle indique que la chasse est ouverte. Le 26 octobre, la Municipalité a décidé de faire une plantation de châtaigniers sur le coupe-pression de la Mellette à l'aide du garde forestier M. Rod. Elle invite les conseillers à venir.

Mme Spoerry Maria indique que les dates du calendrier de l'Avent vont paraître dans le chant du Rossignol. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès d'elle.

M. Mostacci Marc indique qu'il avait évoqué à la Municipalité un problème avec la reconnaissance de la borne de recharge des voitures électriques sur différentes applications. Il demande si la Municipalité avait entrepris des démarches. Il se questionne également sur l'usage et la performance de cette borne.

M. Thévoz Philippe répond que la question est restée en suspens. Il indique qu'il va se pencher sur la question. La borne est peu utilisée et la Municipalité va essayer de faire la promotion de cette borne de recharge.

M. Ruiz Jean-Marc indique que le monde change. Il demande à la Municipalité le nombre d'abris PC dans la commune et leur capacité d'accueil ainsi que les critères de sélection. Il demande également si les abris PC sont fonctionnels.

Mme Gachet Carol répond qu'elle va se renseigner et qu'elle répondra au prochain conseil. Elle indique que chaque nouvelle construction se doit de regarder avec le service cantonal si elle peut se faire dispenser de construire un abri PC. Elle indique que la construction et l'entretien des abris PC sont gérés au niveau cantonal. Elle ajoute qu'il y a un abri PC aux Vernettes.

M. Chappuis Jacques demande ce qu'il en est des travaux d'amélioration foncières.

M. Thévoz Philippe indique que les travaux vont débiter au printemps prochain. De longues discussions avec divers services de l'État ont retardé le début des travaux.

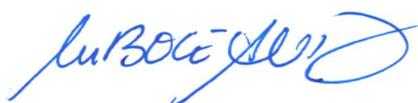
M. Cloux Gilles indique que quand la route de Berne est surchargée, les voitures qui transitent bloquent la route du Village. Il lui a fallu 11 minutes pour aller depuis le bas du chemin de la Combe jusqu'au milieu du village. Et il a fallu 1 heure à Mme Mermoud pour se rendre à Vennes

M. Pichonnat Denis demande ce qu'il en est du changement de luminaires car devant chez lui on ne change que les ampoules.

M. Küng Claude répond que les luminaires ont été changés. Il reste la rue du Village où les lampadaires doivent être modifiés. Cela se fera en début d'année prochaine.

La Présidente rappelle le prochain conseil le 12 décembre 2024. Elle remercie l'assemblée et clôt la séance à 22h18.

Martine Borgeaud
Présidente



Marion Villars
Secrétaire

